

Nature de l'acte : 3-3

DÉC.2026-023 – Bail professionnel – Locaux à usage de bureaux - 16 avenue de Suède – Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie – Madame Albane ROUMIER-LECOMTE

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la demande de Madame Albane ROUMIER-LECOMTE de louer des locaux à destination de bureaux professionnels sis au 16 avenue de Suède – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie à partir du 1^{er} mars 2026 pour une durée de six années entières.

DÉCIDE

Article 1 – De donner à bail à Madame Albane ROUMIER-LECOMTE, des locaux professionnels situés au 16 avenue de Suède du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2032. Ce local se situe au rez-de-chaussée, d'une surface de 41,53 m² sera loué moyennant un loyer de 156€ mensuel hors charges, hors révision des loyers dont les modalités sont prévues à l'article 4 - Loyer du contrat de location.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 5 mars 2026

LE MAIRE

Valérie DESQUESNE